PONS cité médiévale

Commission Extramunicipale

ENVIRONNEMENT

Présentation de l'ordre du jour et conclusions

Réunion du 6 février 2021

Ordre du jour

Suivi des dossiers en cours

Bilan crues/inondations

1. Bilan PAV et communication
2. Marjolance perspectives
3. Permis de végétaliser
4. Concours villages fleuris
5. Ferme communale

Bilan PAV et communication

- Validation de la nouvelle organisation par le prestataire
- Mise en œuvre courant février 2021 (courriers d'information préalable)
- Les recommandations exprimées lors de la dernière commission extramunicipale ont été suivies
- Communication pour le respect des règles de collecte et tri faite dans Pons Info + modification site internet CDCHS + presse => résultats relatifs à ce stade concernant le respect du fonctionnement de la collecte.

  Une prochaine communication dans le Pons Info comparera les coûts pour la collectivité et donc pour le contribuable, de la prise en charge des déchets triés versus de la prise en charge des déchets non ou mal triés, pour une prise de conscience.

Marjolance

RAS – en attente de Natura 2000

Les crues de ces derniers jours confirment si besoin était la nécessité de nettoyer Marjolance qui pourrait alors jouer un rôle plus efficace de réceptacle.

Relancer pour les devis et subventions

Concours village fleuri

- Communication faite
- En attente des inscriptions
- Partenariat avec Gam Vert et le Paradis des plantes
- Critères objectifs établis pour guider le jury

Permis de végétaliser

- Rapport du groupe de travail communqiué aux membres de la commission => validation

- Comestibles autorisés en fonction du site

- Une liste des plants et pratiques autorisés sera annexée à la charte, et pourra évoluer en fonction de la réglementation, des recommandations de « ville set villages fleuris » pour le maintien de la 3ème fleur de la ville de Pons

- Prochaines étapes :
  - délibération du Conseil municipal
  - communication

Permis de végétaliser

- Rapport du groupe de travail communqiué aux membres de la commission => validation

- Comestibles autorisés en fonction du site

- Une liste des plants et pratiques autorisés sera annexée à la charte, et pourra évoluer en fonction de la réglementation, des recommandations de « ville set villages fleuris » pour le maintien de la 3ème fleur de la ville de Pons

- Prochaines étapes :
  - délibération du Conseil municipal
  - communication

Ferme communale

- CF note

- Prochaines étapes :
  - Le point sur les besoins en investissements/équipements
  - Les demandes de financement
  - Le recrutement de l'encadrant technique

PONS cité médiévale

Cimetière naturel

Bientôt un cimetière naturel

MIREUIL Président des Pompes funèbres publiques, Dominique Guego envisage sa création d'ici fin 2021

Adjoint au maire de La Rochelle et président des Pompes funèbres publiques, Dominique Guégo nous confirmait ce mercredi que l'humusation n'était pas au cœur de la réflexion de la municipalité. En revanche, un projet médian, à savoir plus écologique que les mises en bière traditionnelles ou la crémation, est plus que sur les rails. « D'ici fin 2021, nous envisageons la création d'un cimetière naturel. Nous avons déjà trouvé le lieu, environ 500 m² à aménager qui se trouvent dans l'enceinte du cimetière de Mireuil. »

La Ville de Niort a un cimetière naturel depuis 2014. ARCH. P. COUILLAUD

Nouveau genre de nécropole

Bien enclenché, le projet devrait être soumis prochainement au Conseil municipal. « C'est un projet logique qui colle à la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises, NDLR) globale de la Ville. Au niveau des pompes funèbres, nous avons déjà réduit notre empreinte écologique en nous équipant d'un corbillard électrique », détaille Dominique Guégo. Le futur équipement rochelais fonctionnerait comme celui dont la Ville de Niort (Le Souché) s'est dotée depuis 2014. Dans la préfecture des Deux-Sèvres, ce lieu de mémoire et de recueillement a été pensé pour réduire au maximum son empreinte écologique et relier le plus possible le visiteur à la nature. Dans le respect d'une charte d'utilisation conçue par la conservation municipale des cimetières, le corps et les cendres sont rendus le plus naturellement à la terre. Déposé en pleine terre, dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables, le défunt ne reçoit plus de soins de conservation, sauf rare exception. Le mémorial traditionnel est remplacé par une pierre en calcaire discrète pour l'identification de la personne. Un espace de dispersion des cendres est mis à la disposition des familles au cœur d'une scénographie végétale.

Dominique Guégo apporte quelques précisions : « Les cercueils en bois brut ou en carton ne seront ni laqués ni ferrés et il n'y aura aucun caveau cimenté. Quant aux corps, ils ne bénéficieront d'aucune préparation à la conservation afin d'éviter la pollution des sols », énumère l'adjoint au maire.

Pas d'humusation en vue donc, mais « un compromis intéressant et une alternative aux modèles de nécropoles actuels ».

P.-E. C.

L'Humusation

Comment ça marche ?

Les éléments du projet

Le terrain
- dans chaque région
- un Jardin-Forêt de la MÉTAMORPHOSE
- entièrement clôturé et sécurisé
- un emplacement de 6 m² par défunt
- réservé pour 12 mois

La stèle
- en bois ou en pierre
- avec le nom et la date du décès
- les fleurs seront naturelles et vivantes

La composition du mélange végétal
- bois d'élagage et lignite finement broyés
- gorgé d'eau de pluie
- 2 accélérateurs de décomposition naturels
- quelques pelletées d'argile

Les étapes

1. Le défunt est amené dans un cercueil réutilisable, seulement enveloppé par un simple linceul, biodégradable, sans avoir subi de soins de conservation.
2. Il est déposé sur ce lit **végétal douillet de 20 cm d'épaisseur** puis enseveli par 2m³ de même mélange. Cette butte est **recouverte intégralement** d'un mélange de paille, feuilles mortes et tontes de pelouse.
3. Après +/- 3 mois : les os sont déjà nettoyés et détachés les uns des autres. Les humusateurs agréés seront formés pour **retirer facilement les prothèses métalliques** ou autres, les amalgames dentaires, le pacemaker.. et pour **réduire les os et les dents en poudre** avant de reformer la butte en mélangeant harmonieusement le tout.
4. Après 12 mois : **toutes les cellules de la dépouille mortelle sont métamorphosées** en +/- 1,5 m³ d'humus sain et fertile. La famille disposera de 15 l *(1 %)* de ce terreau pour rendre auto fertile l'espace pour faire pousser l'arbre pour pouvoir aller se recueillir dans le Bois du Souvenir aménagé dans chaque commune. Les humusateurs agréés pourront encore en planter 99 pour régénérer les sols les plus malmenés.

Source : www.humusation.be

Il est décidé de ne rien faire pour le moment dans l'attente d'un retour sur la mise en place du cimetière naturel à La Rochelle.

En revanche, la commission souhaite que soit étudiée les dispositions et cadre règlementaire relatifs aux « urnes à planter ».

Autonomie énergétique

- Photovoltaïque – projets d'ombrière

- Panneaux solaires New heat – développement du réseau de chaleur urbain

PONS cité médiévale

Etude des opportunités Plan de Relance – Hydrogène

L'hydrogène peut être produit de façon décarbonée et économique grâce aux progrès de la technologie de l'électrolyse, qui consiste à séparer une molécule d'eau en hydrogène (H2) et en oxygène (O2) par un apport d'électricité (à condition que l'électricité ayant servi à le produire soit elle-même produite sans utiliser des énergies fossiles). Les axes de travail du gouvernement :

AXE 1: Production d'hydrogène par électrolyse pour l'industrie, phase d'amorçage du plan français => 10 % en 2023 - 20 à 40 % en 2028

AXE 2 : Une valorisation par des usages de la mobilité en complémentarité des filières batterie, pour les usages nécessitant des temps de rechargement rapides, des grands rayons d'action ainsi que pour les transports lourds. Ce système favorise l'émergence d'écosystèmes hydrogène locaux – c'est-à-dire la combinaison d'un plan de déploiement de la mobilité conçu avec une optique d'aménagement du territoire, d'un recours aux énergies renouvelables produites localement et d'un système financier pour couvrir les risques de commercialisation. Surcout subventionné. Interlocuteur : ADEME.

AXE 3 : Un élément de stabilisation des réseaux énergétiques sur le moyen-long terme : introduction de l'hydrogène dans les réseaux de gaz naturel => horizon2035

=> Il est encore trop tôt pour la commune pour se positionner les coûts des investissements étant beaucoup trop élevés avec peu de retours à ce stade.

Info Déchetterie

- Une voirie inadaptée
- Une déchetterie qui n'est plus aux normes
- Limitée pour la collecte (éco mobilier par exemple)
- Un environnement qui ne permet pas l'extension

=> Un nouveau site, à Pons ou ailleurs? La commission confirme la nécessité de trouver un site sur la commune pour garder une déchetterie de proximité.

Démarche écoresponsable des partenaires associatifs

Faire des associations des partenaires de la démarche écoresponsable de la commune, dans leur fonctionnement comme dans leurs événements.

⇒ Rédaction d'une charte à respecter
- Convocation numérique
- Tri
- Sensibilisation
- Etc….

Groupe de travail constitué avec : Mme Dominé, M. Rivera, M. Péré

Demandes diverses

- Sensibiliser l'alimentation Utile au tri, il semblerait que tout soit jeté dans le tout-venant
- Sensibiliser les commerçants et les services municipaux à la nécessité du tri au marché, les règles ne seraient pas correctement respectées.
- Voir au cimetière de Colombiers si un système de drainage des eaux pourrait être mis en place pour éviter son inondation.